

Etre capacitaire pour les animaux de compagnie avec le Bac Pro technicien conseil vente en animalerie

La réglementation impose à diverses personnes (particuliers ou professionnels) dont l'activité gravite autour de l'animal de compagnie d'être « capacitaires », c'est-à-dire de disposer d'un certificat de capacité délivré par l'administration ou sous son autorité.

Le certificat de capacité « espèces non domestiques », répond à une liste exhaustive d'espèces d'animaux de compagnie. Ce certificat est délivré directement par l'Administration (DDPP en Indre-et-Loire), sur présentation d'un dossier, qui souvent constitue le point faible des candidats à la certification. Avec le Bac Pro *technicien conseil vente en animalerie*, si le candidat a obtenu la moyenne aux épreuves E5 et E7 (deux des épreuves du Bac Pro), la procédure est simplifiée.

Pour les personnes en situation professionnelle, pour celles qui ne passent pas ce Bac Pro ou pour celles qui n'auraient pas validé les épreuves E5 et E7, la MFR de Neuvy-le-Roi propose des formations centrées sur l'obtention de ce certificat.

Nous proposons une aide à la construction du dossier (présenté à la DDPP*), en formation individualisée selon les espèces qui intéressent les candidats.

2.5 jours de formation minimum, auxquels s'ajoutent selon les souhaits des candidats la ou les journées dédiées aux différentes familles animales (maximum : 7 jours de formation).

**DDPP : Direction Départementale de la Protection des Populations.*

Le premier calendrier des formations proposées à la MFR de Neuvy-le-Roi est :

	Me 18/03	Lu 23/03	lu 30/03	ma 31/03	ma 07/04	lu 13/04	ma 14/04
matin	accueil	réglementation	aquario eau douce	oiseaux	terrario	aquario eau de mer	finalisa- tion des dossiers individuels
après- midi	réglementation	aquario eau douce					

En grisé, les 2.5 journées « obligatoires », ou du moins incontournables. A l'issue de ces journées de formation, les dossiers de demande d'habilitation « espèces non domestiques » auront été travaillé en accompagnement individualisé.

Informations : MFR de Neuvy-le-Roi, 02 47 24 40 45 ou mfr.neuvy-le-roi@mfr.asso.fr